

fondement que parce que Sa Majesté Polonoise n'avoit pas voulu embrasser les intérêts de la Cour de France dans cette guerre; qu'il promettoit que dès qu'il auroit rétabli la tranquillité dans son Royaume, il uniroit toutes ses forces à celle de l'Empire, pour procurer à l'Allemagne une paix stable & honorable; mais que pour y parvenir d'autant plutôt, il espéroit que l'Empereur & l'Empire lui donneroient un puissant secours pour opposer aux forces de ses ennemis; & que cependant conformément au Décret Impérial de l'année 1702, l'Empire prendroit sous sa protection ses Etats Héréditaires de Saxe, afin d'empêcher qu'ils ne soient insultés. Ce Décret porte : *Que tous ceux qui pendant cette guerre entreprendroient de troubler le repos de quelque Electorat, seroient tenus & déclarés ennemis de l'Empire, & comme tels seroient repoussés avec toutes les forces de l'Empereur & de l'Empire.*

IV. Les Princes Jacob & Constantin Sobieski, qui furent enlevés par ordre de Sa Majesté Polonoise le 28. du mois de Février dernier proche de Breslau en Silesie, sont toujours détenus prisonniers dans la Citadelle de Leypsig en Saxe; & quoique l'Empereur les ait réclamés, à la priere de l'Impératrice leur tante, parce qu'ils avoient été arrêtés sur les Terres de Sa Majesté Impériale que le Pape même se soit intéressé pour leur liberté, Sa Majesté Polonoise n'a pas encore consenti à leur élargissement: il est vrai qu'elle a répondu qu'elle y donneroit les mains, pourvû que l'Empereur voulût être garant que ces Princes ne s'uniroient point au Cardinal Primat & à la Confédération; qu'ils ne se joindroient pas non-plus aux Suedois, & qu'enfin ils n'entreprendroient